

Commune de FOURNEAUX



OBJET :

Décision Modificative n° 1 au budget communal 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du Conseil Municipal a été affichée le
28 juin 2023

N° 45-2023

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 05/07/2023

ID : 073-217301175-20230704-20230704_45_DM1-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **quatre juillet** à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Kelly BERTRAND, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Maryvonne ROBIN, Florian DUCROT.

Procurations :

Secrétaire de séance : Dorian MAGNIER.

Décision Modificative n° 1 au budget communal 2023

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants,

- Vu le budget primitif de l'exercice en cours, approuvé le 04 avril 2024,

- Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour permettre l'achat d'un bâtiment pour les services techniques de la Commune et la passation de deux marchés de travaux ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la décision modificative n° 1 telle que figurant au détail ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Désignation	Dépenses		Recettes	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2111-213 : Opérations foncières		135 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		135 000,00 €		
D 231-214 : Construction bâtiment technique	200 000,00 €			
D 231-215 : Place de la sécherie		30 000,00 €		
D 231-221 : Sécurisation RD 215		35 000,00 €		
TOTAL D 23 Immobilisations en cours	200 000,00€	65 000,00€		
Total	200 000,00€	200 000,00€		
Total général		0,00 €		0,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
François CHEMIN



Le secrétaire de séance,
Dorian MAGNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.